



Montreuil, le 23 décembre 2022

M. Stanislas GUERINI  
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques  
Courriel : [sp.mtfp@transformation.gouv.fr](mailto:sp.mtfp@transformation.gouv.fr)

Copie à :

M. Jean-Christophe COMBE  
Ministre des Solidarités, de l'autonomie et des personnes  
handicapées  
14 avenue Duquesne, 75350 Paris SP 07

M. François BRAUN  
Ministre de la Santé et de la Prévention  
Courriel : [sec.chefcab.cabsante@sante.gouv.fr](mailto:sec.chefcab.cabsante@sante.gouv.fr)

N/Réf. : NP/AY/FG  
N.184\_20221223

**Objet : Préavis de grève de 0h à 24h pour la journée du jeudi 2 février 2023 couvrant les personnels des secteurs sociaux, médico-sociaux, et de l'animation « Oubliés du Ségur » de la fonction publique territoriale, ainsi que l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale.**

Monsieur le Ministre,

La fédération CGT des services publics vous a adressé le 6 décembre dernier un courrier d'alerte sur la situation des agent-es de la Fonction publique territoriale « Oubliés du Ségur » vous demandant d'agir au plus vite.

Jusqu'à ce jour, ce courrier est resté sans réponse de votre part, ce que nous regrettons vivement étant donné l'urgence de la situation et la souffrance financière des agents laissés pour compte.

Certes, suite au décret du 30 novembre 2022, ce sont bien 80 000 agents qui bénéficieront d'une augmentation nette mensuelle de 192 euros sous forme de Complément de Traitement indiciaire (CTI).

Mais se sont aussi et surtout **plus de 100 000 agents de la filière sociale, médico-sociale et de l'animation de la Fonction publique territoriale qui sont encore exclus du bénéfice du CTI :**

- **Personnels des crèches : auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, infirmières-puéricultrices...**
- **Personnels des écoles : ATSEM, faisant fonction et agents techniques...**
- **Assistants familiales et maternelles...**
- **Animateurs des centres de loisirs...**
- **Agents sociaux, personnels administratifs et d'accueil des services sociaux et médico-sociaux...**
- **Personnels sociaux et médico-sociaux non en charge de suivis socio-éducatifs : assistants sociaux du personnel, psychologues médecine préventive...**

Dans un contexte d'inflation sans précédent et à l'aube d'un projet de réforme qui attaquerait une nouvelle fois les retraites en augmentant la durée de cotisation et l'âge légal de départ, les agent-es du secteur social, médico-social et de l'animation, soit près de 98% de femmes, sont plus que jamais déterminés pour obtenir justice, bénéficier du CTI et gagner sur leurs revendications.

C'est pour cela que la Fédération CGT des services publics revendique :

- **L'augmentation immédiate des salaires : +192€ sous forme de CTI dit « Prime Ségur » pour tous les agents travaillant dans le secteur social, médico-social et de l'animation de la Fonction publique territoriale ;**
- La revalorisation des grilles indiciaires, le dégel et le rattrapage de la valeur du point d'indice d'au moins 10% avec la mise en place sans délai d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation ;
- L'amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des qualifications de nos métiers ;
- Une stricte égalité de salaire entre les femmes et les hommes ;
- Une prise en compte de la pénibilité permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans avec 75% du salaire des 6 derniers mois ;
- La baisse du temps de travail à 32 heures hebdomadaires ;
- L'abrogation de la loi de Transformation de la fonction publique.

Ainsi, la CGT appelle l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale à une nouvelle journée de mobilisation par la grève et la manifestation partout en France, dans l'unité la plus large, le jeudi 2 février 2023.

La fédération CGT des services publics vous sollicite également de nouveau pour nous accorder une audience, et ce, aussi rapidement que la situation est cruciale.

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics  
Natacha POMMET,



Secrétaire générale